

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en région Centre-Val de Loire

Bilan 2013

Ce document dont le champ d'observation est la collecte et le traitement des déchets ménagers à l'échelle de la région Centre-Val de Loire vise à apporter aux différents acteurs institutionnels et à un large public une vision précise et actualisée de la gestion des déchets dans notre région. Les analyses disponibles par département permettent de positionner les territoires entre eux et peuvent aider à la prise de décision.

Les données utilisées émanent de l'enquête nationale sur la collecte des déchets ménagers menée par l'ADEME avec l'appui des six départements pour l'année 2013 ainsi que celles sur les installations de traitement des ordures ménagères (enquête ITOM 2012 - ADEME).

L'intégralité de ces données alimente la base de données nationale SINOE ® déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) qui grâce à de nombreux indicateurs ciblés permettent d'obtenir des informations par territoire.

La quantité moyenne de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en région Centre-Val de Loire s'est établie à **565 kg par habitant** pour 2013 ; ce volume s'est **réduit de 5 kg en 1 an** et il est **inférieur de 25 kg au ratio national** retenu par l'ADEME pour 2011. Les **écarts** précédemment constatés **entre départements demeurent** (une centaine de kilos entre l'Eure-et-Loir et le Cher).

Sur la période 2007/2013, le volume d'ordures ménagères et assimilées* a enregistré une **baisse de 12 %**, **dépassant ainsi l'objectif fixé dans la loi Grenelle**.

Alors que les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR) diminuent au fil des années, ceux issus des collectes sélectives augmentent et représentent désormais 100 kg de plus par habitant. L'essentiel de ce résultat tient aux **apports toujours plus importants de matériaux en déchèteries**. Celles-ci captent désormais **43 % du gisement** global de déchets ménagers et assimilés (DMA) contre 35 % en 2005. La région Centre-Val de Loire dispose en effet d'une **bonne couverture territoriale**, chaque équipement desservant en moyenne 9 800 personnes contre près de 14 000 au niveau national. Par ailleurs, les services de collecte proposés par les collectivités se sont progressivement

adaptés soit aux contraintes réglementaires (mise en place des filières REP dans les déchèteries) soit à **l'évolution des attentes et des pratiques** de la population (par exemple arrêt des collectes de déchets verts en porte à porte, multiplication des bornes d'apport volontaire pour les vêtements et autres textiles, etc.). Parallèlement, la collecte d'ordures ménagères résiduelles n'a cessé de diminuer au cours des 6 dernières années (52 kg/hab de moins qu'en 2007).

La répartition des volumes collectés selon la destination (incinération, stockage, valorisation) a peu varié au cours des dernières années. **42 % des DMA ont été orientés vers le recyclage** en 2013 ; le Grenelle de l'environnement ayant retenu un taux de 35 % pour 2012 et de 45 % à l'horizon 2015.

La **collecte sélective** a évidemment un intérêt environnemental dans la mesure où le tri en amont facilite le recyclage et la valorisation. Elle revêt également un **réel intérêt économique** car le recyclage engendre des recettes financières grâce à la vente de matières premières secondaires.

* les OMA ne comprennent pas les volumes collectés en déchèteries, les encombrants et les déchets verts.

Sommaire

1,5 million de tonnes de déchets ménagers collectés en 2013	3
L'organisation territoriale en région Centre-Val de Loire	5
Les programmes locaux de prévention et les actions qui en découlent	8
Les collectes sélectives (hors FFOM et déchets verts)	9
Les déchèteries	10
La valorisation matière : les centres de tri	13
La valorisation organique : le compostage	16
Le traitement des déchets ultimes	17
Le traitement des ordures ménagères résiduelles	19
La région Centre-Val de Loire et le "Grenelle des déchets"	21
Le financement du service public d'élimination des déchets	22
Les coûts du SPED : la méthode Comptacoût®	23

1,5 million de tonnes de déchets ménagers collectés en 2013

Le champ d'enquête correspond à l'ensemble des services de collecte en apport volontaire et porte à porte proposés par les EPCI et communes indépendantes (y compris les flux transitant en déchèterie, sous maîtrise d'ouvrage publique et privée).

La population de référence est la population légale millésimée 2012 en vigueur le 1er janvier 2015.

➤ La quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en région Centre-Val de Loire en 2013 s'établit à **565 kg par habitant** soit 5 kg de moins qu'un an auparavant. Cette proportion reste **inférieure à la moyenne nationale** calculée pour 2011 à 590 kg/hab (dernier chiffre connu).

➤ De fortes disparités demeurent entre les départements, ce ratio variant de 526 kg (Cher) à 621 kg (Eure-et-Loir).

➤ Les ordures ménagères et assimilées (OMA) représentent 314 kg par habitant (soit 5 kg de moins qu'en 2012). Cette diminution s'explique principalement par la **baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR)** collectées en 2013 (- 6 kg/hab).

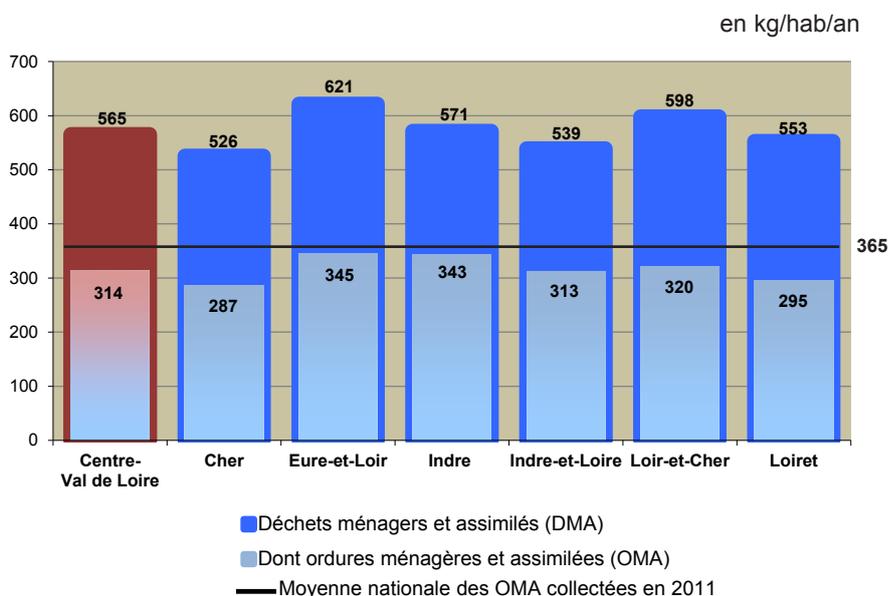
La région Centre-Val de Loire en 2013 :

➤ **2,6 millions d'habitants, soit 4,0 % de la population française (INSEE),**

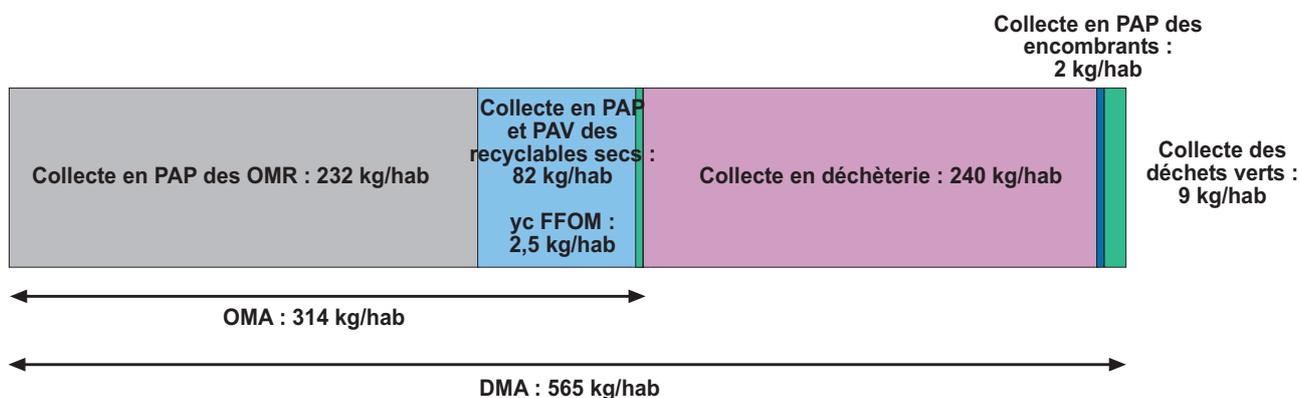
➤ **1,5 million de tonnes de déchets ménagers ou assimilés, soit 3,8 % de la production nationale des ménages (année de référence 2011).**

Avertissement : les statistiques présentées ci-dessous ont été établies sur la base des réponses apportées (95 %) à l'enquête ADEME effectuée en région Centre-Val de Loire. Lorsque l'information était manquante un redressement des données a été réalisé en reportant pour 2013 les tonnages 2012.

Quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en 2013 par département



Répartition du gisement régional de déchets ménagers et assimilés collectés en 2013



PAP : porte à porte,
 PAV : point d'apport volontaire,
 OMR : ordures ménagères résiduelles,
 FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères.

Les données sont extraites de SINOE. La qualité de l'information a été progressivement améliorée ces dernières années. Des corrections ont été apportées pour permettre de mesurer les principales évolutions. L'analyse fine des évolutions requière cependant une certaine prudence.

➤ Le **volume** de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés dans la région est **relativement stable depuis 2005**.

➤ **L'écart entre les quantités collectées séparativement** (y compris déchèteries) et celles issues de la **collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) ne cesse de se creuser**, il atteint plus de **100 kg/hab en 2013**.

➤ La collecte des OMR a baissé de 16 % entre 2005 et 2013 soit 45 kg/hab de moins en 8 ans, parallèlement les flux orientés en déchèteries se sont largement développés (+ 32 % sur la même période). **Ils sont depuis 2012 supérieurs aux tonnages d'OMR**.

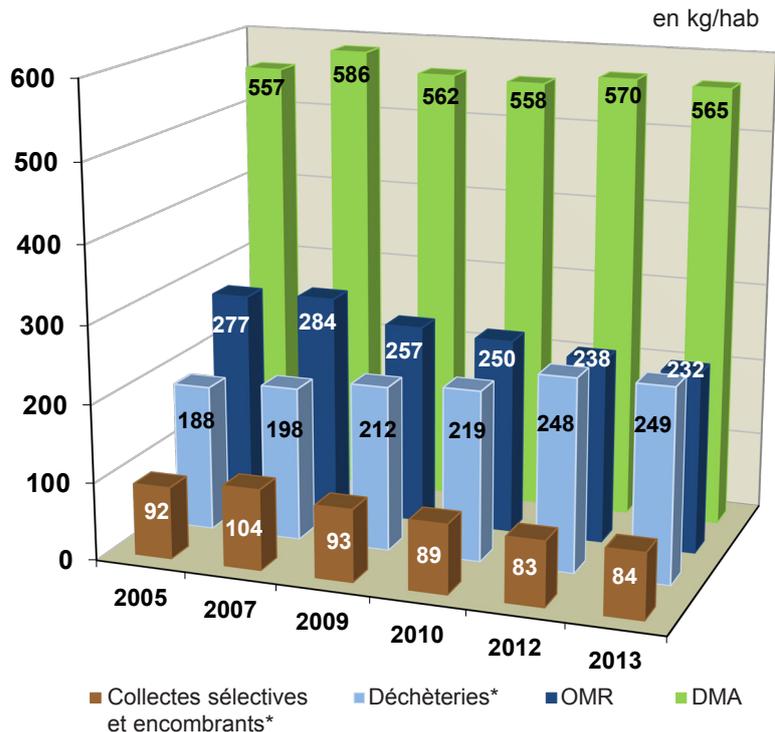
➤ L'arrêt progressif des collectes de déchets verts en porte à porte impacte les quantités recueillies en mode sélectif, en baisse depuis 5 ans. Ce matériaux représentait 31 000 t en 2011 ; en 2013 ce service ne semble avoir été assuré dans la région.

➤ Les quantités de déchets fermentescibles s'accroissent. Ils représentent, avec les bio-déchets, **18 % du tonnage total (+ 5 points en 8 ans)**.

➤ Les matériaux recyclables secs gagnent 2 points au cours de la même période, les services de collectes spécifiques se développant.

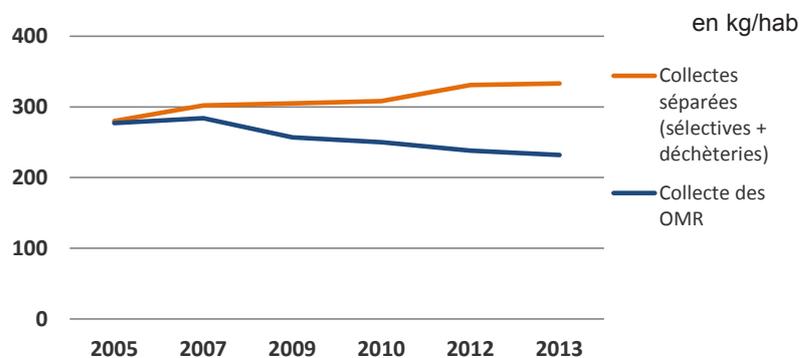
➤ **Les ordures ménagères résiduelles** ne constituent plus que **41 % de l'ensemble**, contre 50 % en 2005.

Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés en région Centre-Val de Loire

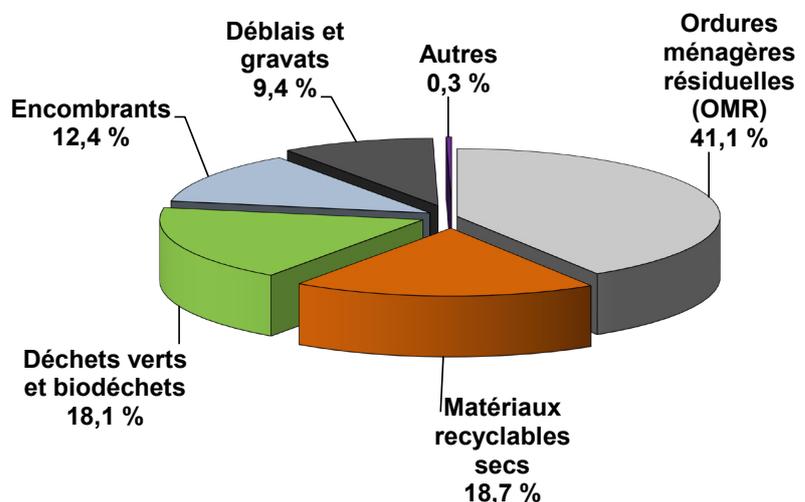


* NB : les déchets verts collectés en porte à porte ou issus des plateformes dédiées sont comptabilisés avec les volumes recueillis en déchèteries, les encombrants sont intégrés aux collectes sélectives.

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés selon le mode de collecte



Composition des déchets ménagers et assimilés



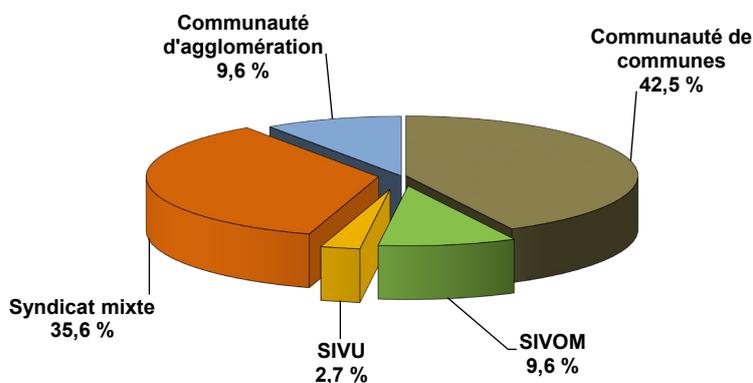
L'organisation territoriale dans la région

➤ **L'organisation territoriale** de la collecte et du traitement des déchets ménagers en région Centre-Val de Loire **a peu évolué en 2013**, seules des extensions et fusions de communautés de communes sont intervenues, principalement en Eure-et-Loir et dans le Cher.

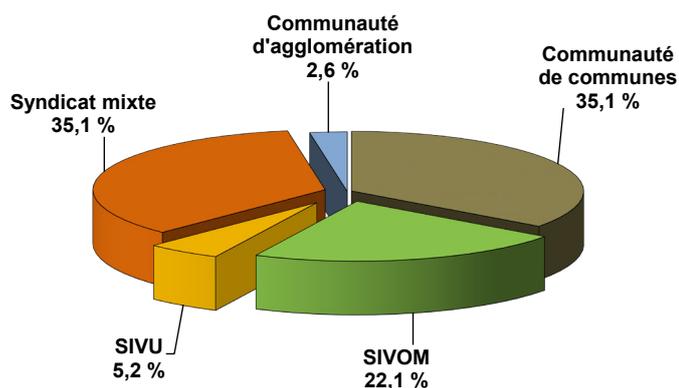
➤ Au 1er janvier 2014, la région compte **77 structures compétentes pour la collecte des déchets ménagers**, dont 6 communes indépendantes.

➤ **51 d'entre elles assurent également la compétence traitement**, les autres collectivités ayant recours à des structures dédiées (prestataires privés ou collectivités).

Répartition des structures intercommunales exerçant la compétence collecte des OMR...
... en 2013



... en 2006



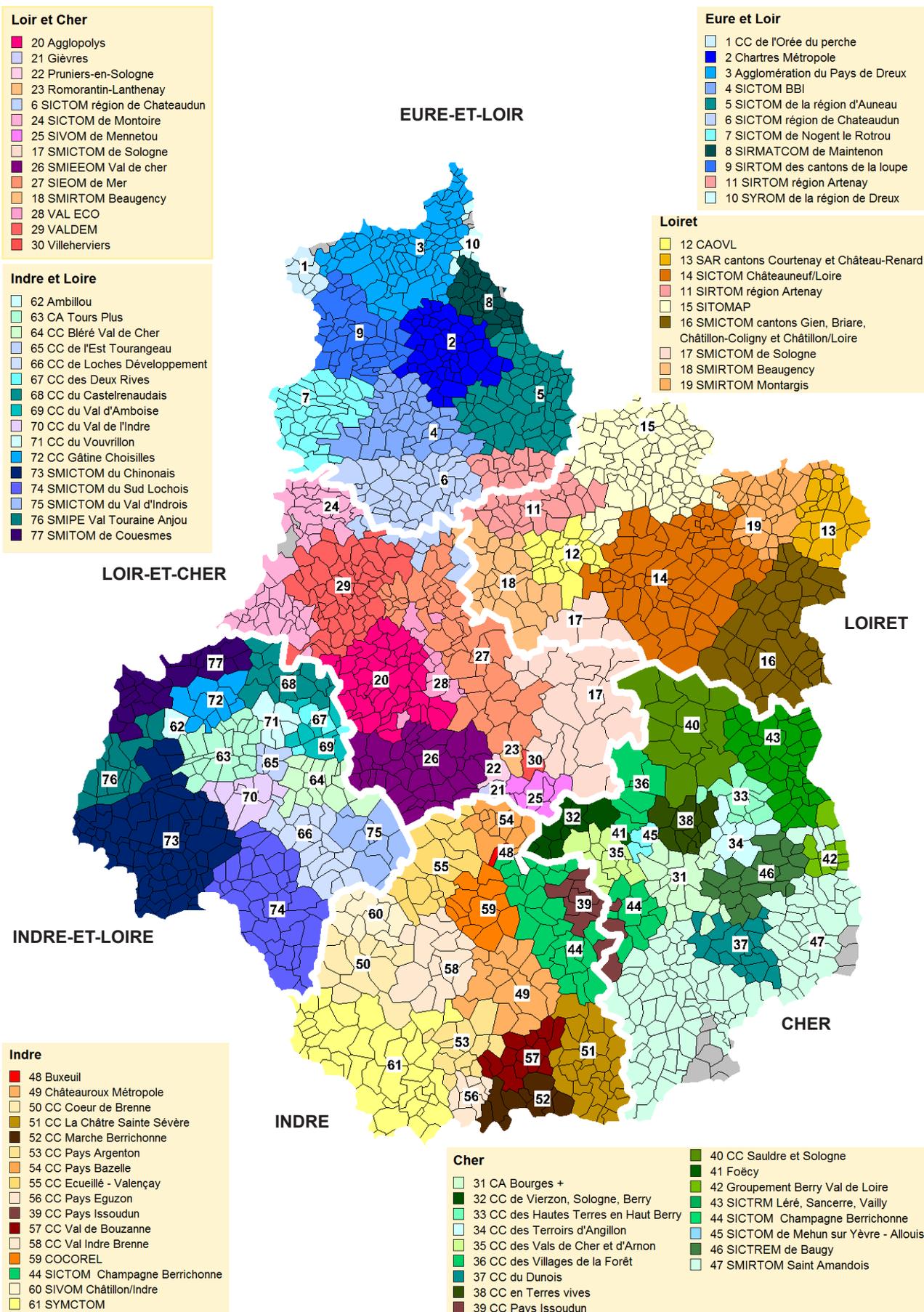
Principales modifications de l'intercommunalité au 1er janvier 2014 :

➤ **Eure-et-Loir** : création de la nouvelle agglomération du Pays de Dreux. Cette intercommunalité résulte de la fusion de Dreux agglomération, des 5 communautés de communes de Val d'Eure-et-Vesgre, des Villages du Drouais, du Val d'Avre, du Plateau de Brezolles, Thymerais et de la commune d'Ormay, portant ainsi le nombre de communes adhérentes à 78.

➤ **Indre** : fusion des communautés de communes d'Ecueillé et de Valençay. En 2015, changement de nom pour la communauté d'agglomération castelroussine (CAC) désormais dénommée "Châteauroux Métropole".

➤ **Cher** : la commune de Mareuil-sur-Arnon a quitté la communauté de communes du Pays d'Issoudun le 31/12/2013 pour rejoindre le SICTOM de la Champagne Berrichonne.

Collectivités ayant la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) au 1er janvier 2014



Collectivités ayant la compétence **traitement** des déchets ménagers et assimilés (DMA) au 1er janvier 2014

- Loir et Cher**
- 11 Gièvres
 - 12 Pruniers-en-Sologne
 - 13 Romorantin-Lanthenay
 - 4 SITREVA
 - 14 SMIRGEOMES
 - 15 SIVOM de Mennetou
 - 8 SMICTOM de Sologne
 - 16 SMIEEOM Val de cher
 - 17 SMIEOM de Mer
 - 9 SMIRTOM Beaugency
 - 18 VAL ECO
 - 19 VALDEM
 - 20 Villeherviers

- Indre et Loire**
- 50 Ambillou
 - 51 CA Tours Plus
 - 52 CC de l'Est Tourangeau
 - 53 CC de Loches Développement
 - 54 CC du Val de l'Indre
 - 55 CC du Vouvrillon
 - 56 CC Gâtine Choissilles
 - 57 SMICTOM du Chinoisais
 - 58 SMICTOM du Sud Lochois
 - 59 SMICTOM du Val d'Indrois
 - 60 SMIPE Val Touraine Anjou
 - 61 SMITOM d'Amboise
 - 62 SMITOM de Couesmes

- Indre**
- 38 Buxeuil
 - 39 CC Coeur de Brenne
 - 40 CC La Châtre Sainte Sévère
 - 41 CC Marche Berrichonne
 - 42 CC Pays Bazelle
 - 43 CC Ecueillé - Valençay
 - 44 CC Pays Eguzon
 - 29 CC Pays Issoudun
 - 45 CC Val de Bouzanne
 - 46 COCOREL
 - 33 SICTOM Champagne Berrichonne
 - 47 SIVOM Châtillon
 - 48 SYMCTOM
 - 49 SYTOM Châteauroux

EURE-ET-LOIR

- Eure et Loir**
- 1 BGV
 - 2 CC de l'Orée du perche
 - 3 Chartres Métropole
 - 4 SITREVA
 - 5 SOMEL

- Loiret**
- 1 BGV
 - 6 CAOVL
 - 8 SMICTOM de Sologne
 - 9 SMIRTOM Beaugency
 - 10 SMIRTOM de la région de Montargis
 - 7 SYCTOM des régions de Gien, Châteauneuf/Loire

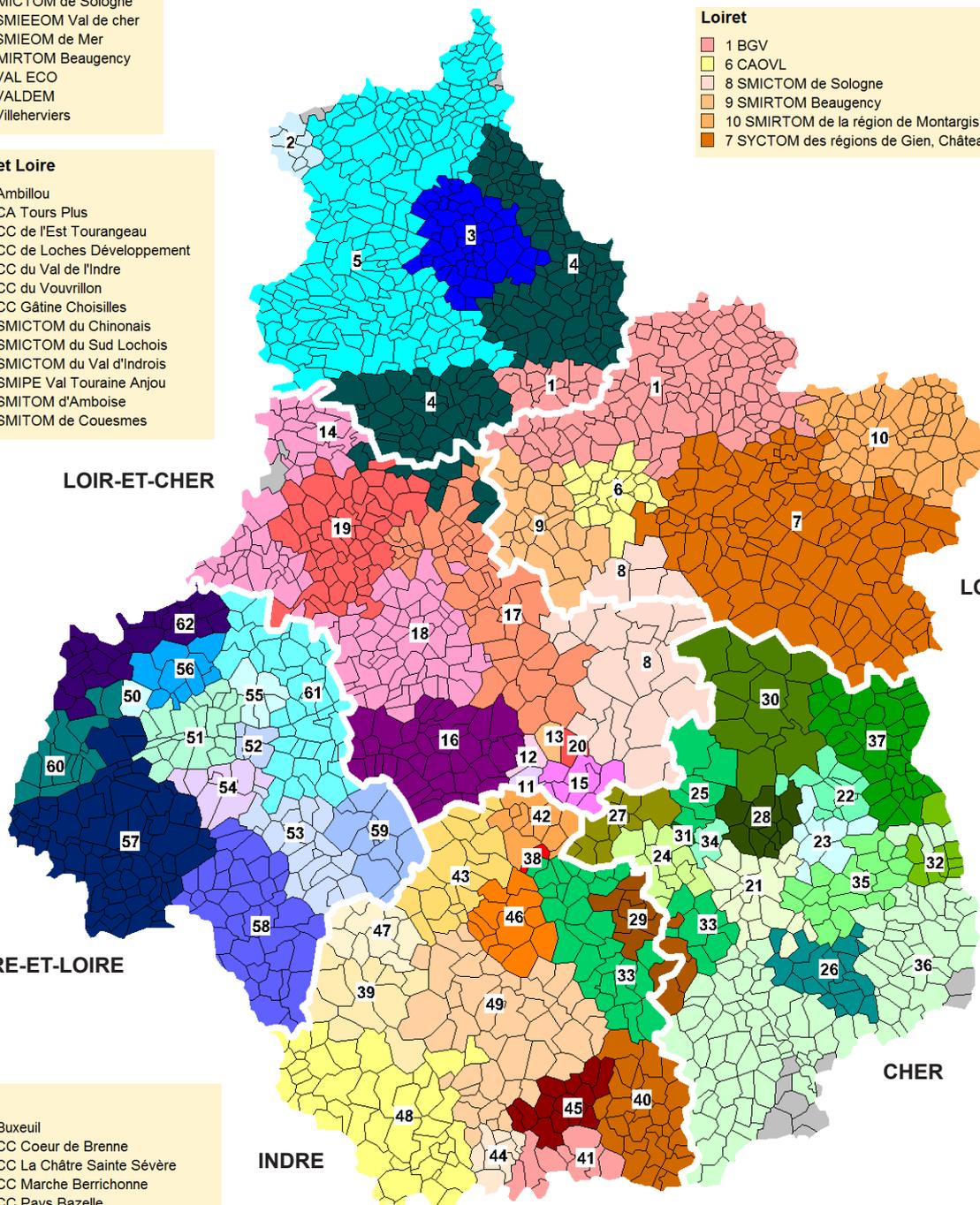
LOIR-ET-CHER

INDRE-ET-LOIRE

INDRE

- Cher**
- 21 CA Bourges +
 - 22 CC des Hautes Terres en Haut Berry
 - 23 CC des Terroirs d'angillon
 - 24 CC des Vals de Cher et d'Amon
 - 25 CC des Villages de la Forêt
 - 26 CC du Dunois
 - 27 CC de Vierzon, Sologne, Berry
 - 28 CC en Terres vives

- 29 CC Pays Issoudun
- 30 CC Sauldre et Sologne
- 31 Commune de Foëcy
- 32 Groupement Berry Val de Loire
- 33 SICTOM Champagne Berrichonne
- 34 SICTOM de Mehun sur Yèvre - Allouis
- 35 SICTREM de Baugy
- 36 SMIRTOM Saint Amandois
- 37 SMTRM



En gris, communes adhérant à 1 établissement dont le siège se situe hors de la région Centre-Val de Loire

Les programmes locaux de prévention et les actions qui en découlent

La prévention de la production des déchets est désormais une priorité pour les collectivités qui doivent à travers des actions, modifier les habitudes des ménages mais également des professionnels présents sur le territoire.

De nombreuses actions de communication sont mises en oeuvre (bulletins d'information, newsletters, actions lors de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), etc).

Certaines collectivités s'engagent durablement dans la réduction des déchets, ceci au travers de programmes locaux de prévention, contractualisés avec l'ADEME.

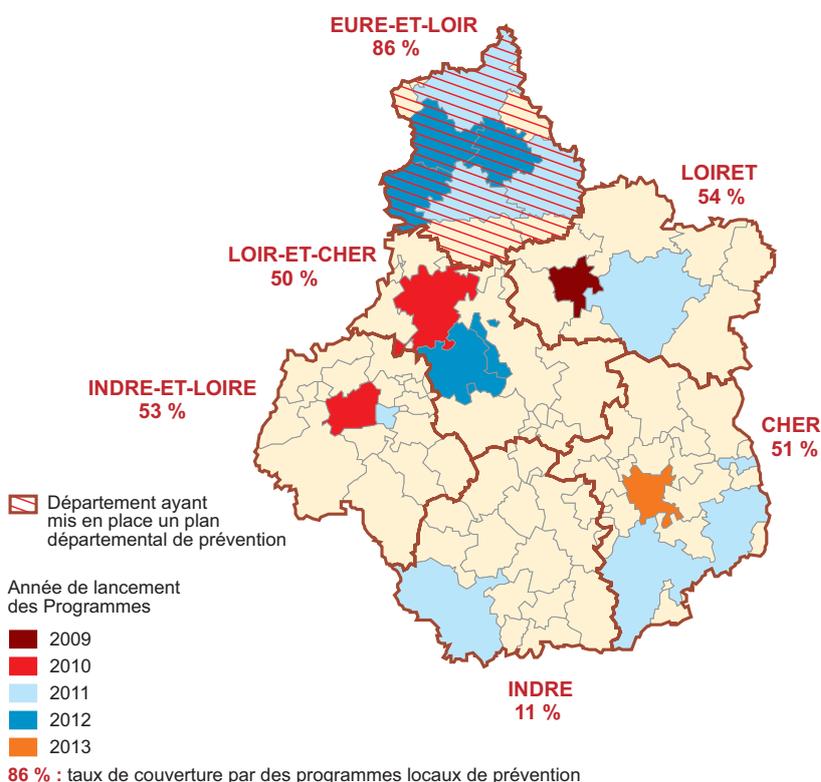
Le site OPTIGEDE est une plate-forme d'échanges et de diffusion d'outils et de retours d'expérience sur la prévention et la gestion des déchets : <http://www.optigede.ademe.fr/prevention>

➤ En 2014, **15 structures inter-communales** ont mis en place un **programme local de prévention, couvrant 54 % des habitants** de la région, alors qu'à l'échelle nationale 66 % de la population française était couverte fin 2013.

➤ S'ajoute à ces plans locaux, un **plan départemental de prévention en Eure-et-Loir**.

➤ Les collectivités engagées proposent des alternatives toujours plus nombreuses et plus originales : compostage, autocollants stop-pub mais aussi achats éco-responsables, réemploi, dons, gestion raisonnée des déchets de jardin, etc.

Les Plans départementaux et programmes locaux de prévention (PLP) et taux de couverture de la population au 01/01/2014



Zoom sur la collecte des biodéchets dans le Syndicat d'Aménagement Rural (SAR) des cantons de Château-Renard et Courtenay (Loiret)



Rappel réglementaire : l'article 204 de la loi Grenelle 2 établit une obligation de tri pour les gros producteurs de déchets fermentescibles.

En effet, depuis le 1er janvier 2012, les producteurs ou détenteurs de quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets (c'est-à-dire + de 50 % de la masse des déchets considérés) sont tenus de mettre en place un tri à la source et une valorisation organique, ou lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol.

Ainsi depuis juin 2014, le Syndicat d'Aménagement Rural (SAR) des cantons de Château-Renard et Courtenay (Loiret) expérimente la mise en place d'une collecte de biodéchets (déchets alimentaires de cantine...) auprès de gros producteurs. Les biodéchets collectés sont traités par une unité de méthanisation située à Château-Renard. Cette initiative permet d'apporter une réponse aux obligations réglementaires et de réduire la quantité de déchets incinérée au centre d'Amilly.

Les collectes sélectives (hors FFOM et déchets verts)

Toutes les collectivités de la région proposent un service de collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire des emballages. Le mode diffère selon la nature des produits. Ainsi le **verre** est à **92 % recueilli dans les points d'apport volontaire** en 2013 (contre 88 % en 2010), les **emballages, journaux, magazines** sont collectés à **66 % en porte à porte**.

Seuls les matériaux secs des ménages et les encombrants collectés en porte à porte sont pris en compte dans les données ci-dessous.

➤ Les **matériaux secs et encombrants** représentent plus de 215 000 t en 2013, soit un ratio moyen par habitant de **84 kg**.

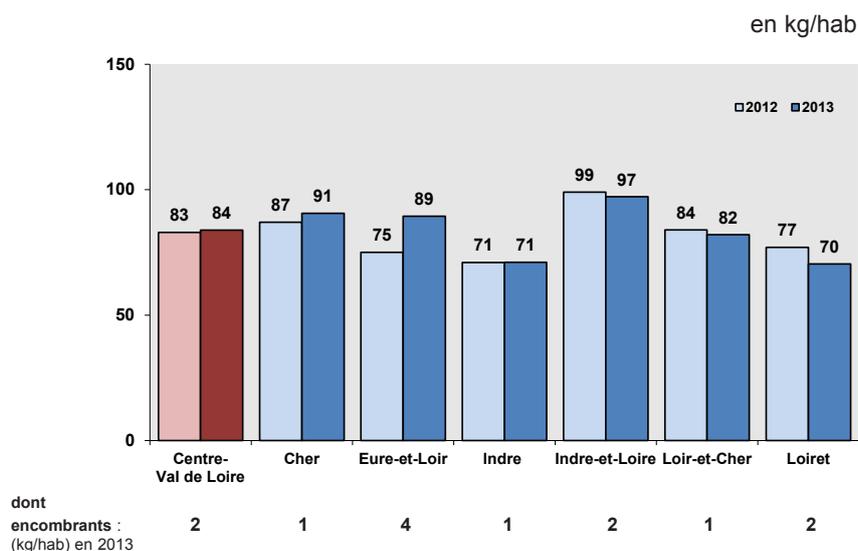
➤ Ce ratio est très inégal d'un département à l'autre, sa valeur maximale atteint 97 kg/hab en Indre-et-Loire et 27 kg de moins dans le Loiret.

➤ **Plus de la moitié** des matériaux secs collectés sélectivement **sont orientés vers des centres de tri**. Ces derniers se situent en grande partie dans la région, seuls 11 % des quantités collectées sont dirigés vers d'autres départements, tous limitrophes (Creuse, Yonne, Eure, Yvelines, Sarthe).

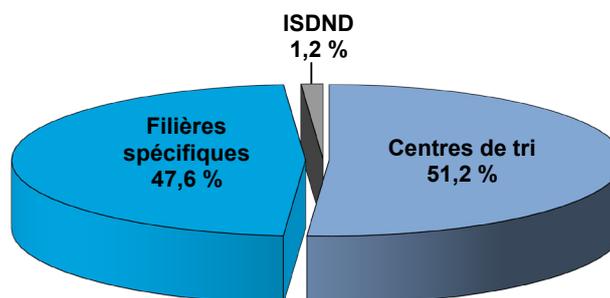
➤ La moitié restante est directement orientée vers des filières spécifiques de valorisation ou de recyclage (papeterie en Seine-Maritime, verreries dans l'Aisne, le Rhône ou encore la Loire, textiles dans le Pas-de-Calais, etc...).

➤ Les 4 900 t d'encombrants collectés sont en partie valorisés énergétiquement ou en centre de tri ; néanmoins on constate qu'une fraction encore importante est orientée vers l'enfouissement.

Ventilation par département des performances de collecte des matériaux secs et encombrants



Destinations des matériaux secs et encombrants collectés sélectivement en 2013 en région Centre-Val de Loire



Les déchèteries

Avec **252 déchèteries en activité en 2013**, la région Centre-Val de Loire bénéficie d'un taux de **couverture de la population (95,5 %)** et d'une **fréquentation par habitant desservi supérieurs à la moyenne nationale**, dont **205 installations acceptent les déchets des professionnels**, soit plus de 8/10.

➤ En moyenne, une déchèterie de la région dessert **7 communes et un peu moins de 9 800 habitants** (le ratio national établi par l'ADEME pour 2011 est de 1 pour plus de 13 800 personnes).

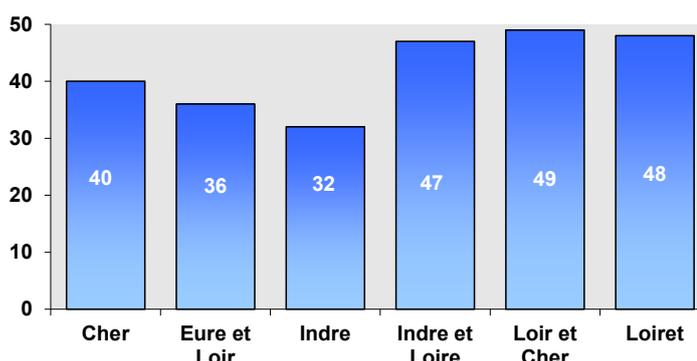
➤ Les départements du Sud de la région, y compris le Loir-et-Cher, apparaissent les mieux dotés avec 1 équipement pour moins de 8 000 habitants en moyenne.

➤ Les **apports moyens** oscillent entre 200 et 270 kg/hab. Ils apparaissent particulièrement **élevés dans les départements du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret**.

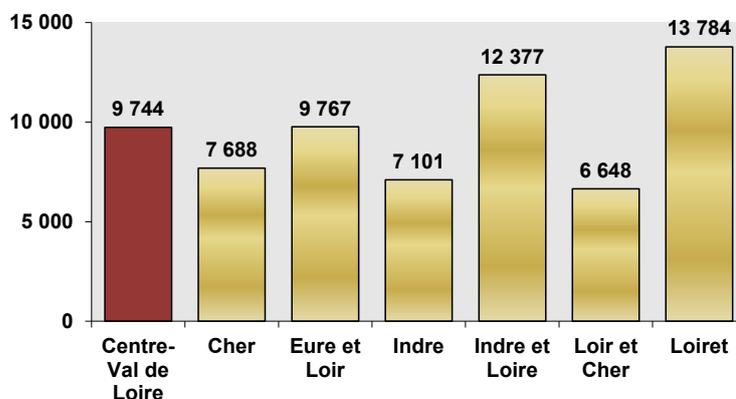
➤ La part provenant des professionnels n'est cependant pas connue.

➤ En 2013, chaque habitant desservi a fréquenté en moyenne un peu plus de 2 fois une déchèterie (contre **1,6 au niveau national** en 2011) et l'**apport moyen par visite** est de l'ordre de **102 kg** (contre **104 kg pour la France** en 2011).

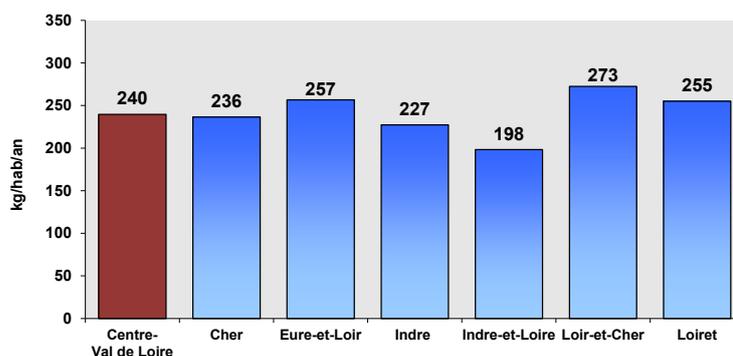
Répartition par département du nombre de déchèteries en fonctionnement en région Centre-Val de Loire en 2013



Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie et par département en 2013

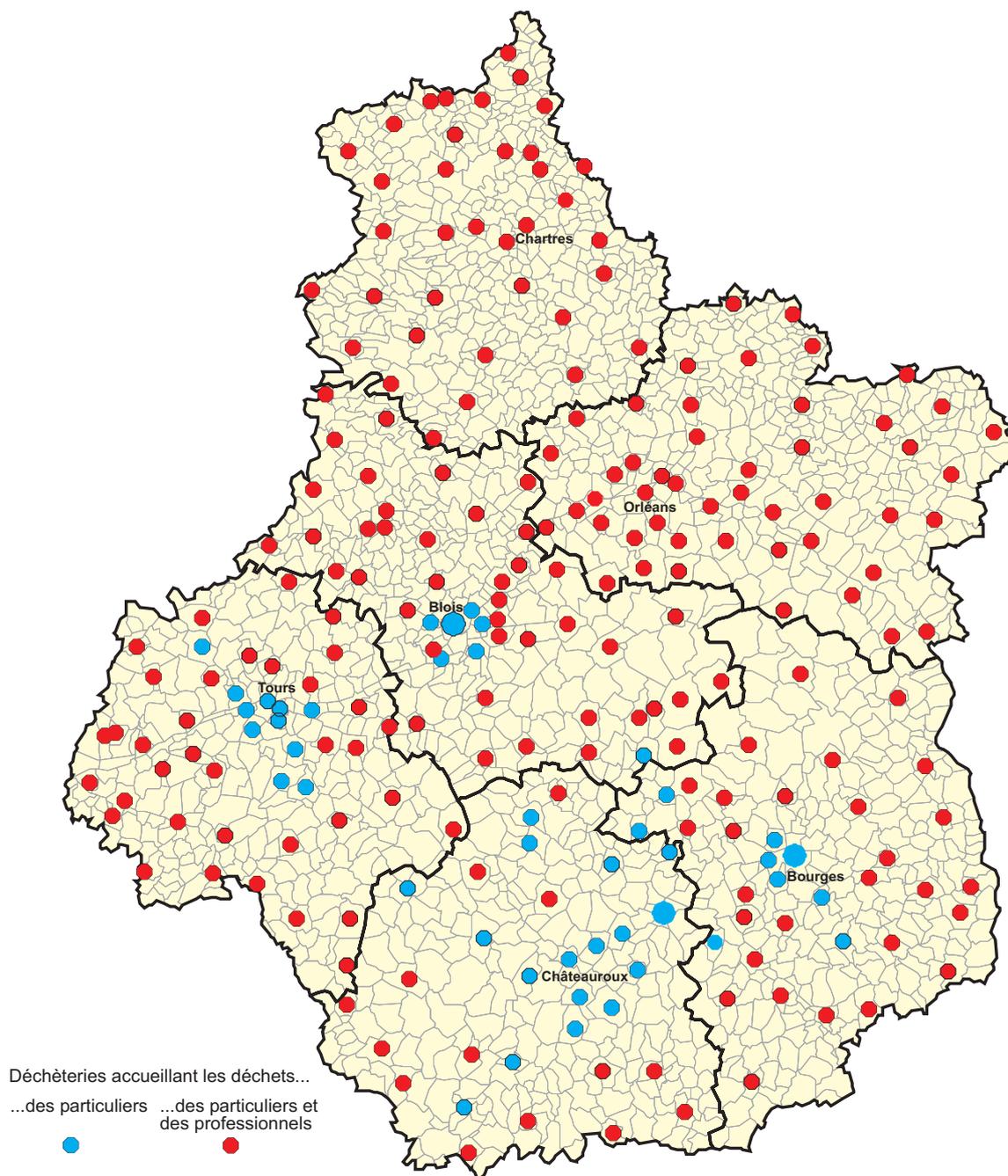


Quantité* annuelle moyenne par habitant collectée en déchèterie par département en 2013



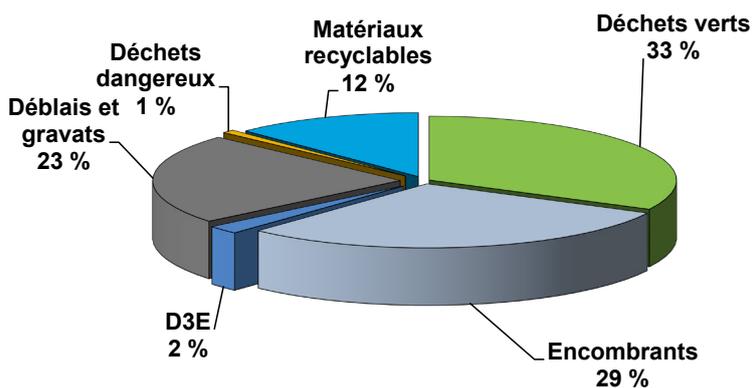
* établie à partir des données redressées par département afin de tenir compte des absences de réponse.

Localisation des déchèteries de la région Centre



➤ Les 3 principales catégories de dépôts en **déchèteries** restent les **déchets verts**, les **encombrants** et les **déchets inertes** qui à eux trois représentent **85 % des volumes recueillis en 2013**. Cette proportion a légèrement augmenté du fait d'apports plus importants de déchets verts et d'encombrants (+ 7%) au cours de l'année, les services de collecte en porte à porte se raréfiant pour ces produits.

Répartition des déchets déposés en déchèteries en 2013



➤ Sur la base des données redressées, **plus de 615 000 t** de "matériaux" ont été collectés en 2013 dans les déchèteries de la région, soit **43 % du gisement** de déchets ménagers et assimilés.

➤ Ce volume global augmente régulièrement depuis 2005 du fait d'apports toujours plus importants de déchets verts (+ 40 %) et d'encombrants (+ 18 %).

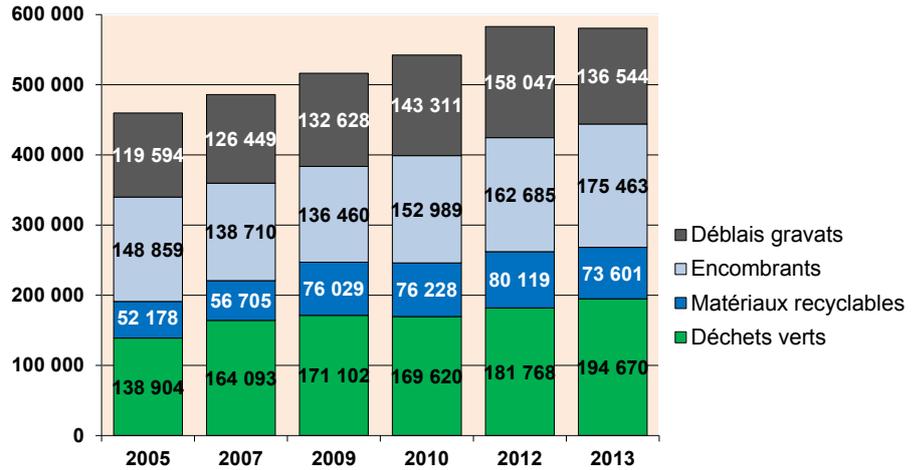
➤ Une **inversion de tendance** est constatée en 2013 (baisse estimée : - 2 %) en raison notamment d'apports moins conséquents d'inertes.

➤ Malgré une baisse importante en 2013, la collecte des **matériaux recyclables** a enregistré la **plus forte progression depuis 2005**, résultat de l'application des consignes de tri, de la mise à disposition de bennes spécifiques par types de matériaux (carton, métaux, bois, plastiques) et de l'adoption progressive des nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur) dans le réseau de déchèteries pour les D3E.

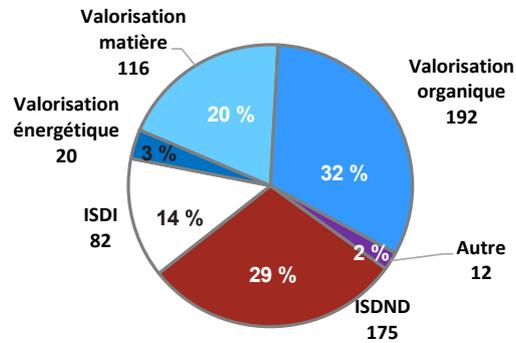
➤ **43 % des déchets collectés en déchèteries sont orientés vers des installations de stockage** (ISDI et ISDND). Les déchets ultimes enfouis concernent **essentiellement des déchets inertes et des encombrants** pour lesquels aucune valorisation matière n'est possible.

➤ Près de 90 % des déchets recueillis dans les déchèteries restent dans la région Centre-Val de Loire (68 % en 2005) pour y être valorisés ou stockés. Environ 61 000 t de "matériaux" sont exportées hors de la région en 2013 (surtout vers des unités de traitement spécifiques pour recyclables et déchets dangereux).

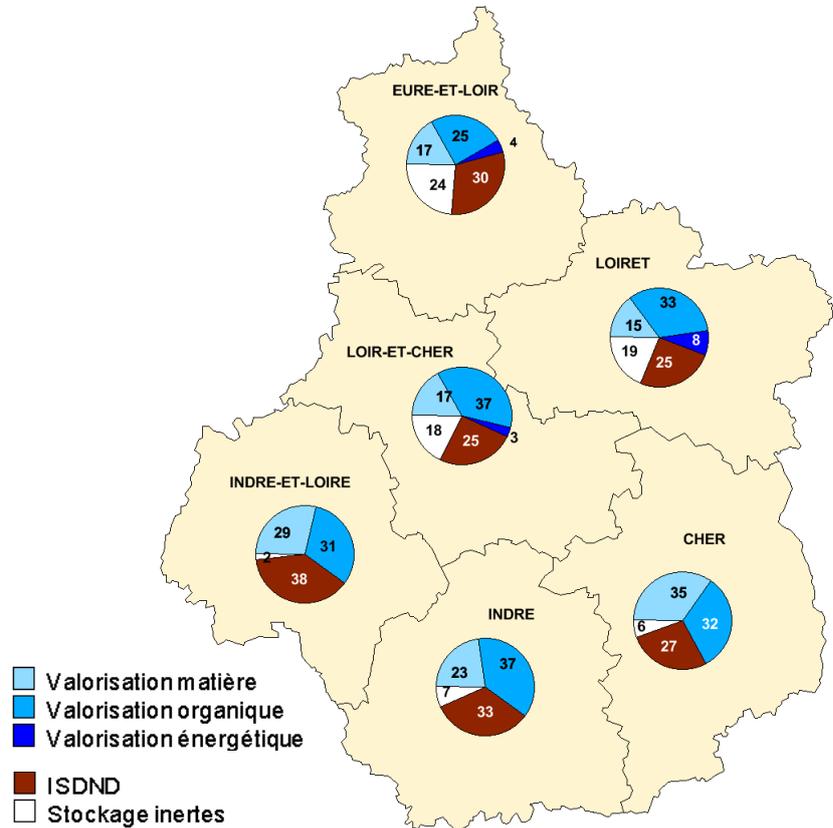
Évolution des principaux apports en déchèterie (en tonnes) selon les éléments recueillis



Répartition par mode de traitement des déchets sortant des déchèteries de la région Centre en 2013 (en milliers de tonnes et en %)



Répartition par mode de traitement des déchets sortant des déchèteries en 2013 (en %)



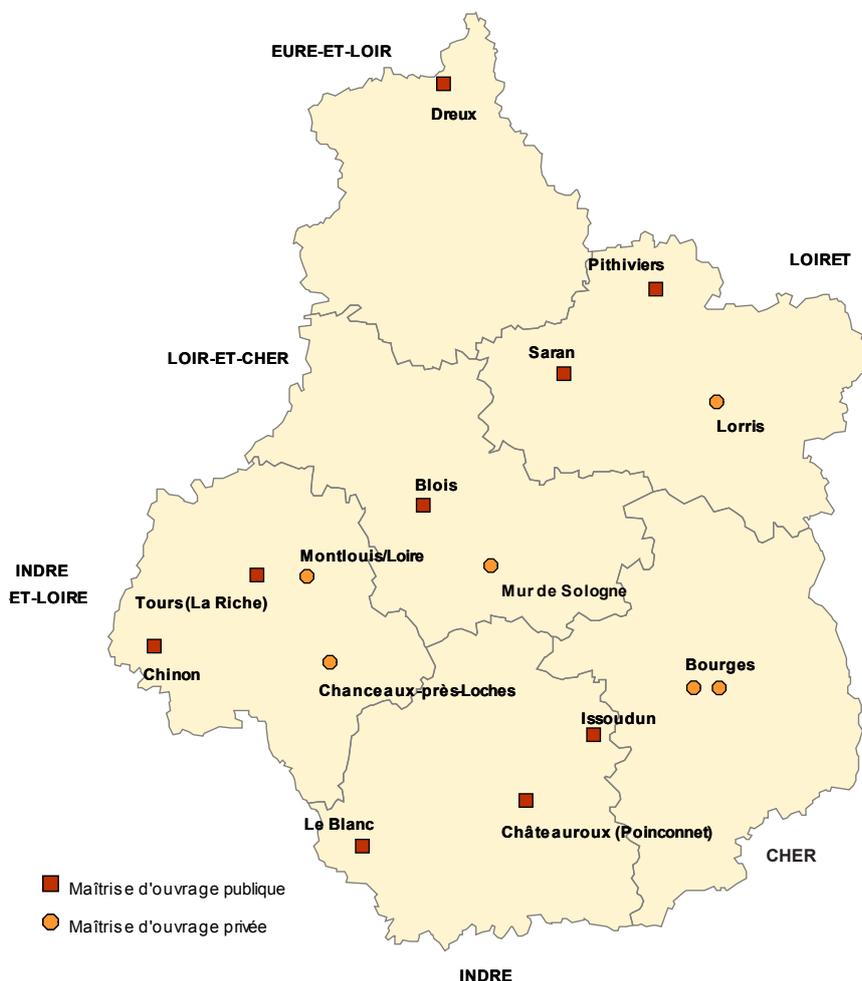
Cartographie établie à partir des données issues de SINOE.

55 % des produits issus des collectes séparatives (apport volontaire et porte à porte) sont orientés vers des centres de tri en 2013

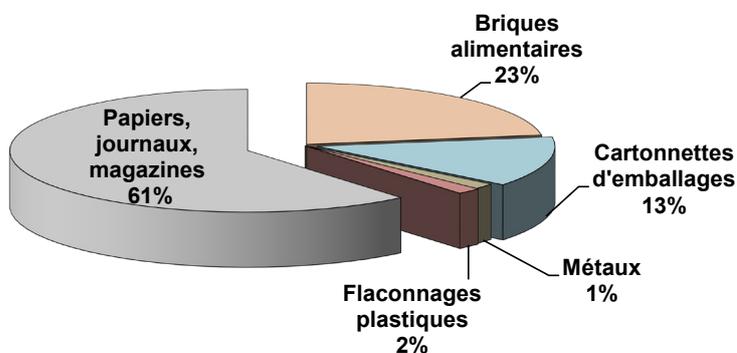
Les données chiffrées présentées dans cette partie proviennent de l'enquête collecte 2013 réalisée par l'ADEME au niveau national. Elles concernent les quantités de déchets issues des collectes sélectives et orientées vers des centres de tri de déchets ménagers et assimilés.

- La région dispose de 15 centres de tri des recyclables ménagers.
- En 2012, ces derniers avaient trié près de 224 000 t de produits (dernière enquête ITOM de l'ADEME).
- En 2013, environ **84 % des déchets issus des collectes séparatives** (en porte à porte ou apport volontaire) et **entrés en centre de tri** sont constitués de **déchets d'emballages** en mélange et de **matériaux recyclables**.

Localisation des centres de tri des recyclables ménagers en 2013



Répartition des déchets issus des collectes sélectives traités dans les centres de tri des recyclables ménagers en 2013 (hors refus de tri)

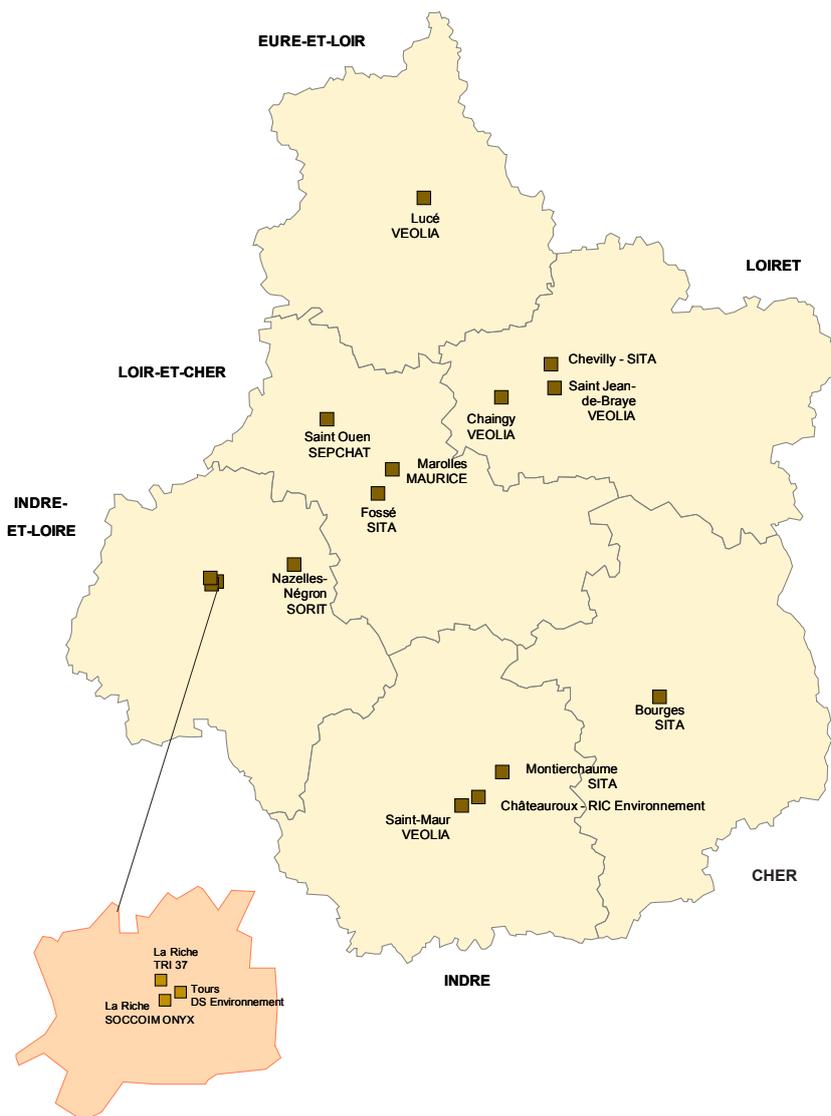


Avertissement : les données présentées dans cette partie sont issues de l'enquête collecte réalisée par l'ADEME pour l'année 2013. Les résultats communiqués ne sont qu'indicatifs et ne reflètent pas le niveau d'activité régional de ces équipements.

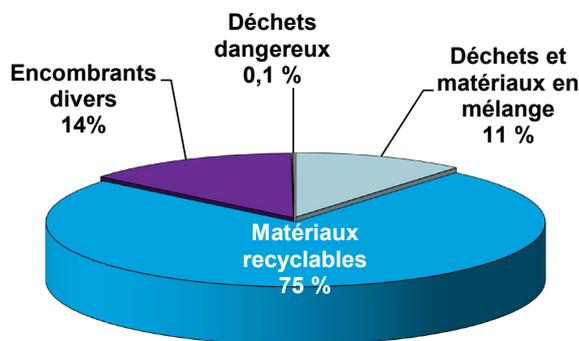
➤ 15 centres de tri de déchets d'activité économique sont présents en région Centre-Val de Loire.

➤ Ils accueillent principalement des matériaux en mélange et des recyclables.

Localisation des centres de tri des matériaux recyclables des déchets d'activité économique

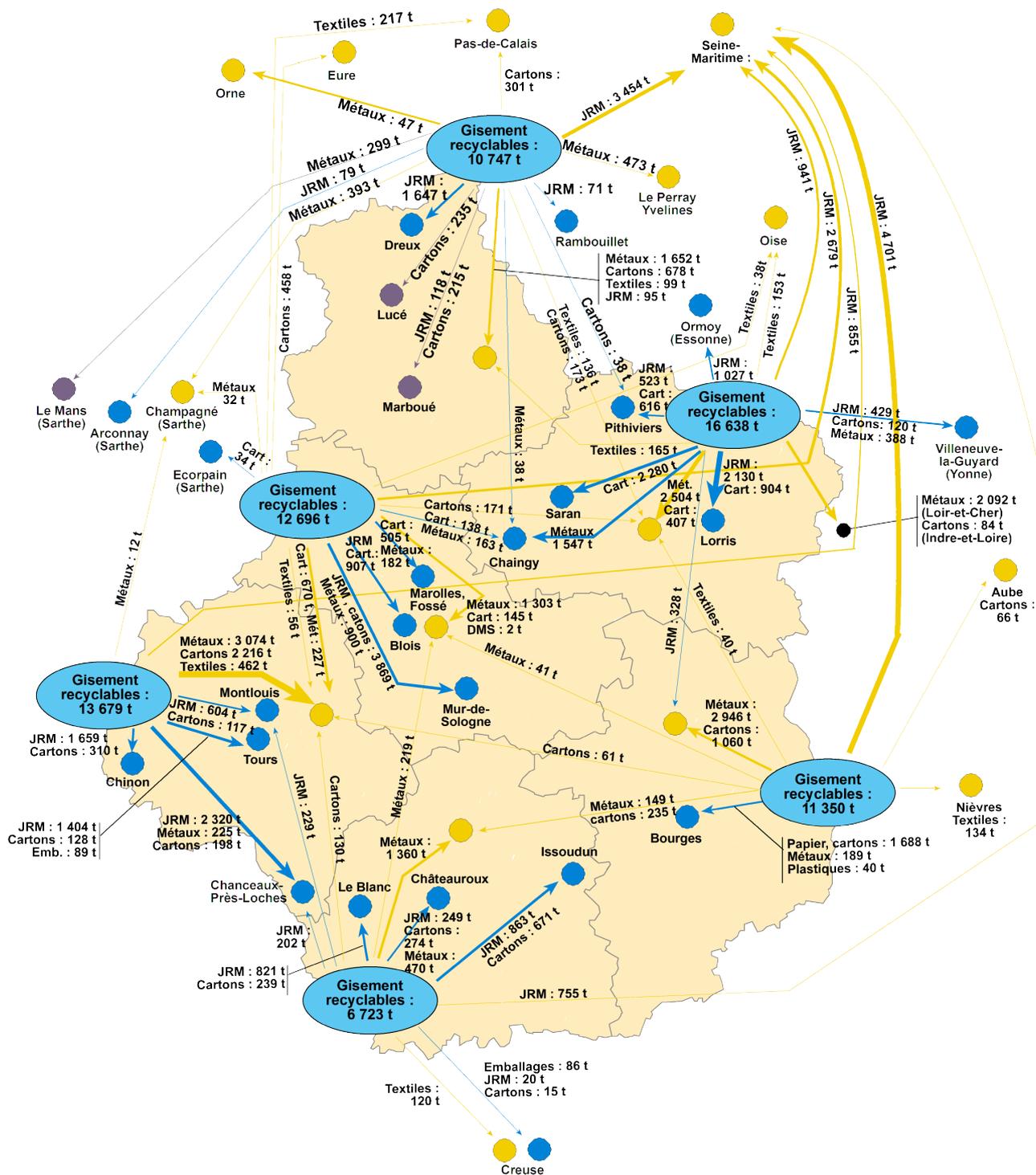


Répartition des déchets entrant dans les centres de tri DAE en 2013



➤ 3/4 des matériaux collectés par les centres de tri de DAE sont valorisés.

Cartographie des flux de recyclables ménagers (hors encombrants) transitant en région Centre-Val de Loire en 2013



- Entreprises de valorisation
- Centre de préparation (mise en balle)
- Centre de tri
- ➔ Recyclables directement orientés vers la valorisation
- ➔ Recyclables orientés vers centre de préparation
- ➔ Recyclables orientés vers centre de tri

NB : l'information est manquante pour 2 syndicats et quelques communes indépendantes.

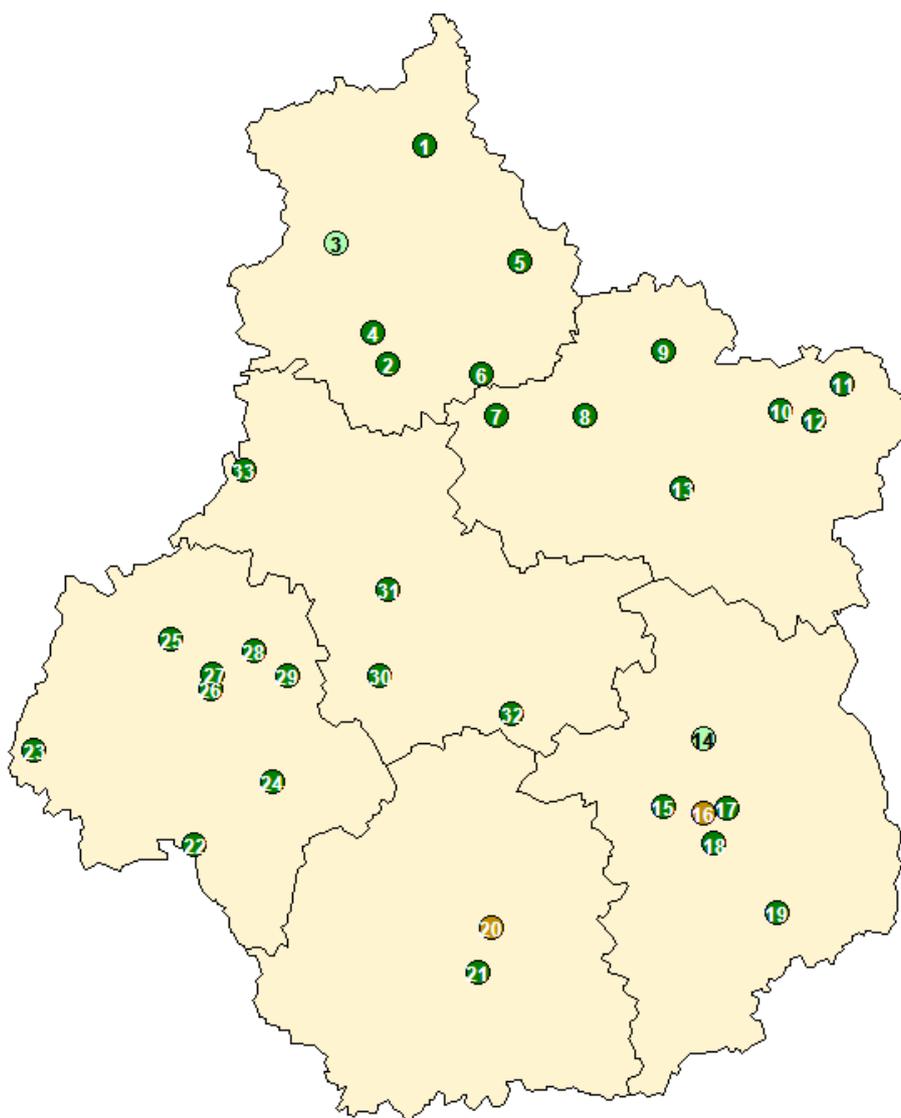
La valorisation organique : le compostage

Déchets entrants

- FFOM + déchets verts
- Déchets verts + boues
- OMR

- 1 - Boullay-Thierry
- 2 - Marboué
- 3 - Thieulin
- 4 - Dangeau
- 5 - Ouarville
- 6 - Guillonville
- 7 - Saint-Péravy-la-Colombe
- 8 - Chanteau
- 9 - Dadonville
- 10 - Pannes
- 11 - Selle-sur-le-Bied
- 12 - Amilly
- 13 - Saint-Aignan-des-Gués
- 14 - Saint-Palais
- 15 - Marmagne
- 16 - Bourges
- 17 - Bourges (Terralys)
- 18 - Plaimpied
- 19 - Cogny La Solière du Lapin V
- 20 - Châteauroux
- 21 - Velles
- 22 - Descartes
- 23 - Savigny-en-Véron
- 24 - Chanceaux-Près-Loches
- 25 - Charentilly
- 26 - Saint-Avertin
- 27 - Saint-Pierre-des-Corps
- 28 - Chançay
- 29 - Amboise
- 30 - Thenay
- 31 - Fossé
- 32 - Villefranche-sur-Cher
- 33 - Savigny-sur-Braye

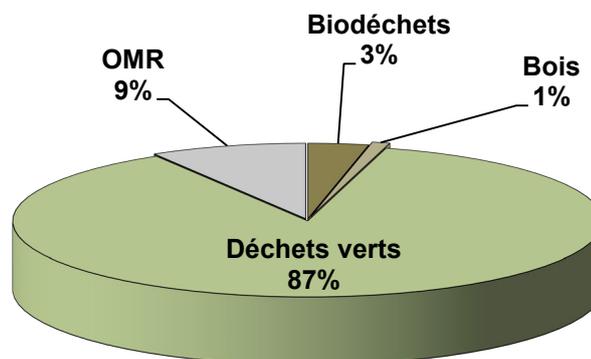
Localisation des unités de valorisation organique en 2013



➤ Le nombre de plates-formes de valorisation organique en activité dans la région est **relativement stable (33 sites)**. Une unité de valorisation des ordures ménagères brutes a fermé en 2011 en Indre-et-Loire (Benais). Les sites de Choussy (Loir-et-Cher) et de Dreux (Eure-et-Loir) ne sont plus en service respectivement depuis 2011 et 2012. La nouvelle plate-forme de compostage de Fossé, Valcompost, a été inaugurée en juin 2013.

➤ Les principaux apports dans les plates-formes de compostage de la région concernent des déchets verts (issus des déchèteries) et des ordures ménagères brutes à destination des centres de Bourges et de Châteauroux.

Répartition des déchets issus des collectes séparatives entrant dans les unités de valorisation organique en 2013

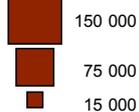


Le traitement des déchets ultimes

Localisation des centres de stockage et des unités d'incinération en 2013

Capacité réglementaire (t/an)

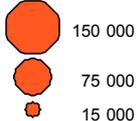
Stockage



- 1 Bucy-Saint-Liphard
- 2 Celle-Guenand
- 3 Chanceaux-Près-Loches
- 4 Châtillon-sur-Indre
- 5 Chevilly
- 6 Gournay
- 7 Orval
- 8 Prudemanches
- 9 Saint-Aignan-des-Gués
- 10 Saint-Hilaire-de-Court
- 11 Soings-en-Sologne
- 12 Saint-Palais
- 13 Sonzay
- 14 Vicq-sur-Nahon
- 15 Villefranche-sur-Cher
- 16 Villeherviers

Capacité réglementaire (t/an)

Incinération



- 1 Amilly
- 2 Blois
- 3 Chartres
- 4 Chateaudun
- 5 Gien
- 6 Orléans
- 7 Ouarville
- 8 Pithiviers
- 9 Saint-Benoit-la Forêt
- 10 Vernou en Sologne



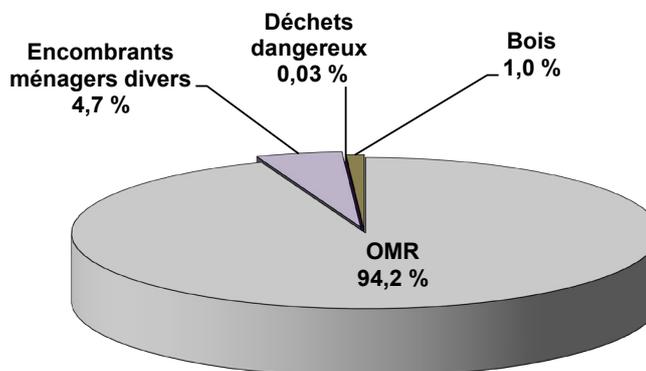
A noter la fermeture du centre d'incinération de Châteaudun en novembre 2013.

➤ Alors que la **moitié Nord de la région** concentre la plupart des unités d'incinération en activité, les **3 départements du sud** regroupent la majorité des centres de **stockage**.

➤ Près de **376 000 t de déchets issus des ménages** ont été **incinérées** dans la région en 2013 (principalement des OMR). Ce volume fluctue d'une année à l'autre mais reste relativement stable depuis 2007. Notons que les résidus de broyat d'encombrants sont orientés vers les centres d'incinération.

➤ Pour rappel, ces installations avaient traité au total en 2012 près de 620 000 t de déchets, en incluant les déchets d'activité économique (dernier chiffre connu).

Répartition des déchets ménagers entrant en installation d'incinération en 2013



➤ **27 % des déchets ménagers** et assimilés collectés en 2013 ont été **incinérés** (30 % en France en 2011). Ils ont été principalement orientés dans des unités situées dans la région.

➤ Seules 3 000 t sont sorties du territoire régional à destination des UIOM de Guichainville (Eure) ou de Fourchambault (Nièvre). Une quantité infime de déchets ménagers spéciaux a été dirigée vers le centre de Saint-Maurice-l'Exil (Isère).

➤ Plus de **350 000 t de déchets ménagers** ont été **enfouies** dans la région en 2013. **Près de la moitié concerne des OMR**, le reste provenant des déchèteries (encombrants divers et déchets inertes).

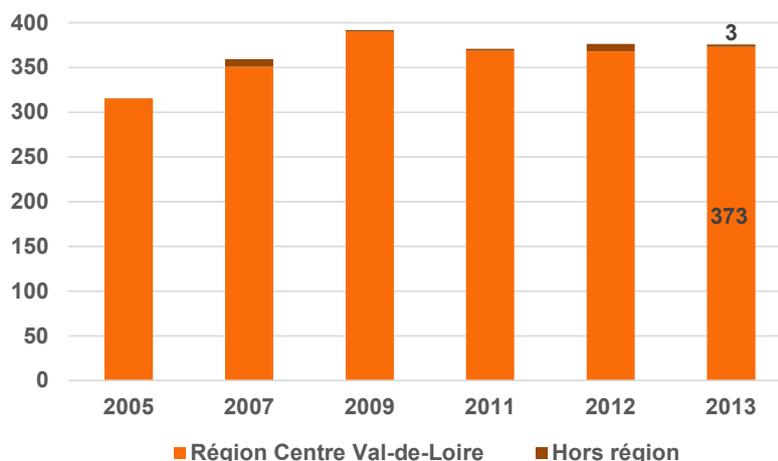
➤ Les centres de la région en accueillent 95 %. Le reste (environ 18 000 t) a été dirigé vers des installations limitrophes situées dans l'Orne, la Sarthe, les Yvelines, la Vienne ou encore l'Yonne.

➤ **Le recours au stockage s'est globalement stabilisé** dans la région (hormis 2011).

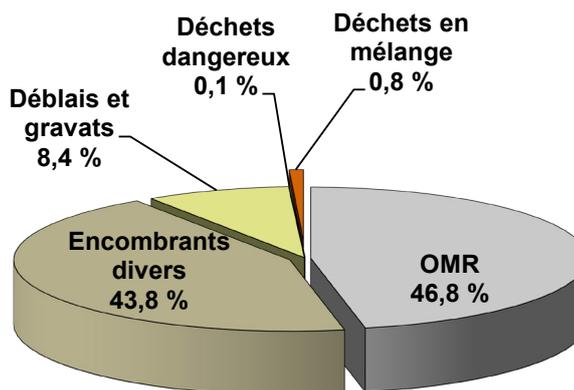
➤ Les **évolutions**, contrastées d'un département à l'autre, apparaissent **étroitement liées aux ouvertures et fermetures d'installations**.

Evolution des quantités de déchets issus des ménages orientés vers l'incinération

en milliers de tonnes

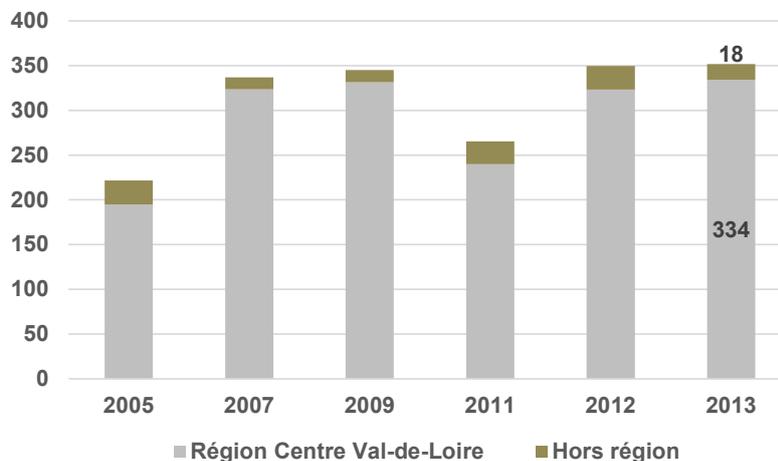


Répartition des déchets ménagers entrant en installations de stockage en 2013



Evolution des quantités de déchets issus des ménages orientés vers l'enfouissement

en milliers de tonnes



Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)

➤ **62 % des OMR** collectées dans la région en 2013 ont été **dirigées vers des usines d'incinération**. Ce traitement reste le principal mode d'élimination, particulièrement dans les départements du Loir-et-Cher (84 %), de l'Eure-et-Loir (99 %) et du Loiret où la totalité de la collecte ordinaire est incinérée dans des unités du département.

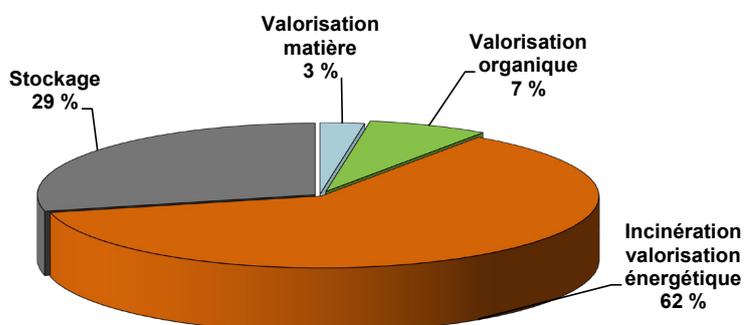
➤ **Globalement les volumes enfouis restent stables** : environ 30 % des ordures ménagères partent vers des ISDND ; 77 % en Indre-et-Loire en 2013.

➤ **Le compostage d'OMR reste marginal**. Seuls 7 % des quantités collectées dans la région ont suivi ce processus en 2013. Les départements du Cher et de l'Indre utilisent le traitement biologique pour leurs OMR (respectivement 40 et 26 %).

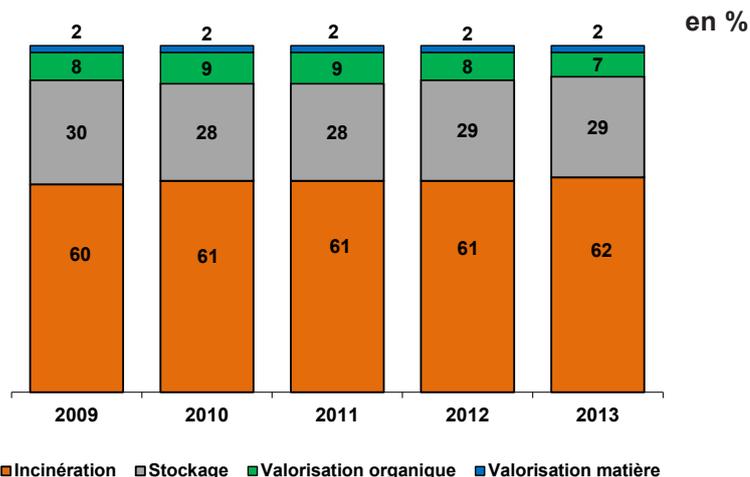
➤ L'Indre est le seul département de la région à diriger une partie de ses OMR vers un centre de tri et une unité de compostage sur matière brute (26 %).

➤ **Près de 99 % des OMR** produites dans la région en 2013 ont été **traitées dans des installations de la région**, le reste orienté vers des départements limitrophes (Eure, Nièvre, Orne, Sarthe et Vienne).

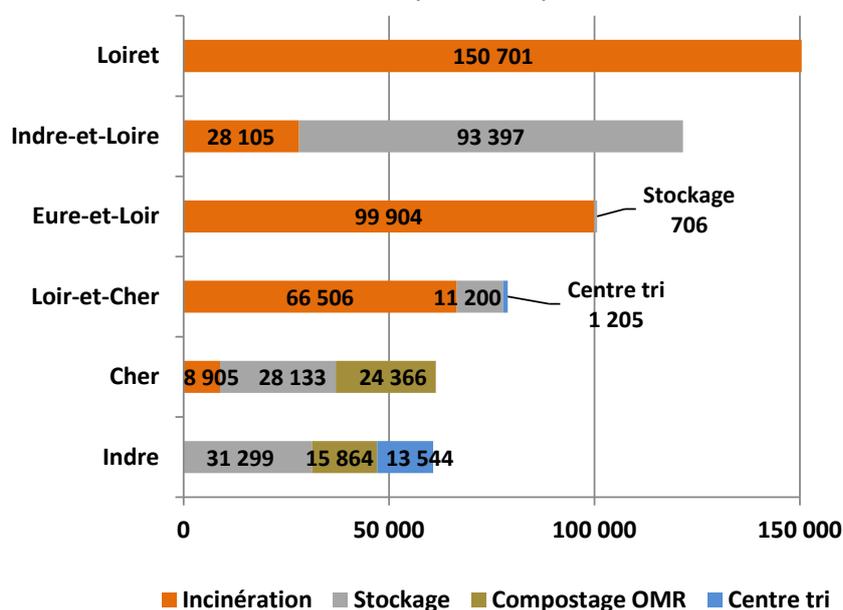
Destination par mode de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en 2013 en région Centre-Val de Loire



Répartition annuelle des modes de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en région Centre-Val de Loire



Répartition par département des modes de traitement des OMR en 2013 (en tonnes)



Cartographie des flux d'OMR transitant en région Centre-Val de Loire en 2013



➤ De nouvelles orientations sont apparues en 2013 dans les flux d'ordures ménagères résiduelles (OMR). L'usine d'incinération de Guichainville (Eure) a traité 1 800 t d'OMR provenant d'Eure-et-Loir et la **nouvelle unité de tri mécano-biologique (TMB) d'Ecorpain (Sarthe)** accueille celles du SICTOM de Montoire (Loir-et-Cher) depuis le 1er octobre 2013.

➤ Suite à la mise en vente de l'installation de Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher), aucun déchet n'a été enfoui en 2013. Seul un transit sur la déchèterie jouxtant le centre a été effectué, avant envoi des DAE collectés vers l'ISDND de Mur-de-Sologne et des OMR vers celle de Villeherviers.

La région Centre et le “Grenelle des déchets”

Définis par le Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), les **3 principaux objectifs quantifiés** issus du Grenelle de l'environnement visent à **réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA)**, à **améliorer le recyclage** matière et organique des DMA et à **réduire le recours à l'incinération ou au stockage** comme mode d'élimination.

➤ Le **premier objectif** du Grenelle de l'environnement prévoyait une **réduction de 7 % des OMA entre 2008 et 2013**. La quantité collectée par habitant s'est réduite pour atteindre 314 kg dans la région contre 358 kg en 2007 (source SINOE) soit une **baisse de plus de 12 % en 6 ans**.

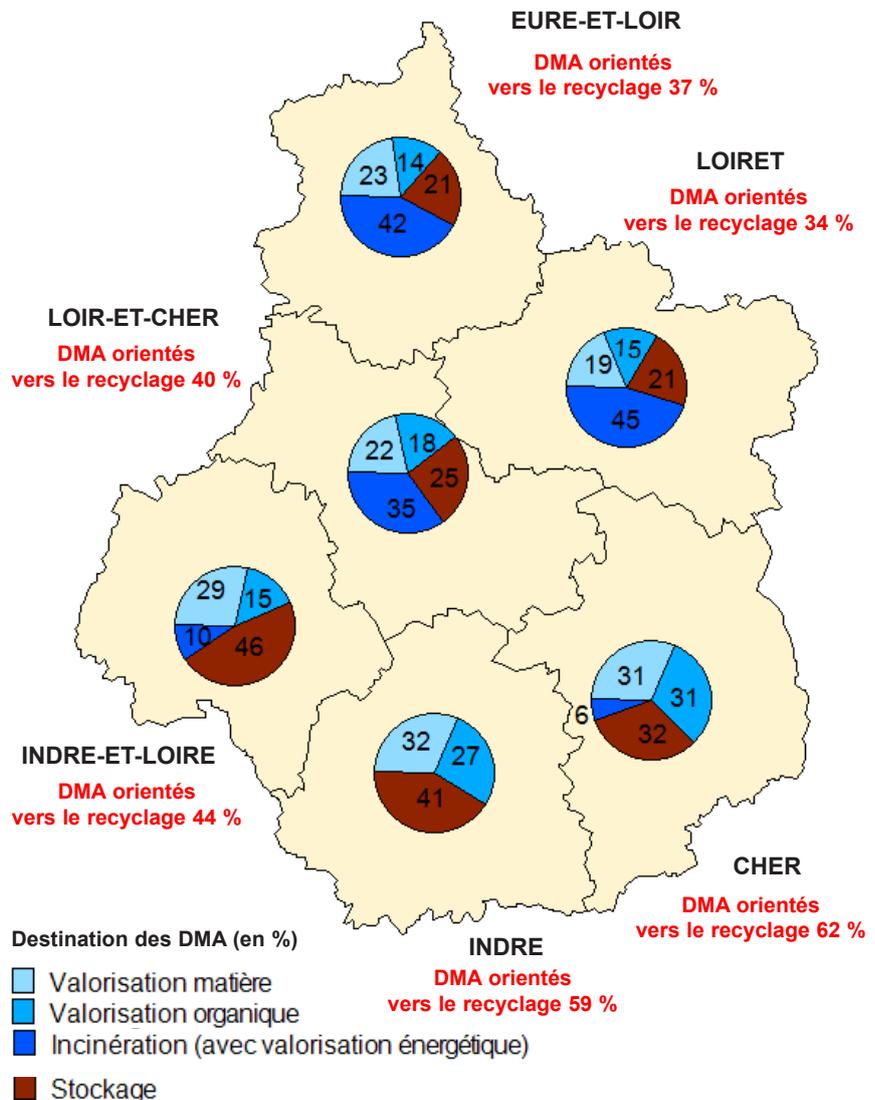
➤ **42 %** des déchets ménagers et assimilés de la région sont **orientés vers le recyclage** (matière et organique) en 2013. Les 6 départements ont atteint l'objectif du Grenelle fixé à 35 % en 2012, mais les efforts devront se poursuivre. Le taux escompté en 2015 est de 45 %.

➤ Le Cher et l'Indre plus orientés vers la valorisation organique des ordures ménagères, affichent des taux de recyclage de leur DMA bien supérieurs à la moyenne régionale. Toutefois ces ratios sont calculés sur l'orientation donnée aux déchets et non sur les performances de traitement des installations ce qui implique une certaine prudence quant à l'interprétation de ces indicateurs.

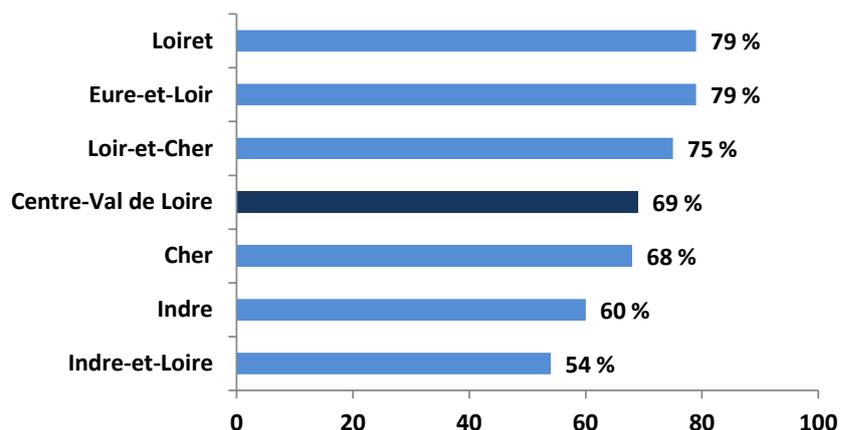
➤ Troisième objectif du Grenelle : la **réduction du recours à l'incinération ou au stockage** de 15 % à l'horizon 2012. Cet objectif porte sur les déchets non dangereux non minéraux quel que soit le producteur du déchet (ménager, activité économique) que ces déchets soient ou non " assimilés " à ceux des ménages. La connaissance encore imparfaite du gisement en région Centre ne permet pas de quantifier cet indicateur.

➤ Le **plan national de prévention des déchets 2014-2020** (approuvé en août dernier) définit de nouveaux objectifs dans le domaine de la réduction des déchets. 54 actions réparties en 13 axes stratégiques ont été définies afin de tendre vers un modèle d'**économie circulaire**. Le premier indicateur retenu fixe une diminution de 7 % de la production de DMA par habitant à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

Destination des déchets ménagers et assimilés en 2013



Ventilation par département du taux de DMA orientés vers la valorisation (matière, organique et énergétique) en 2013



Le financement du service public d'élimination des déchets (SPED)

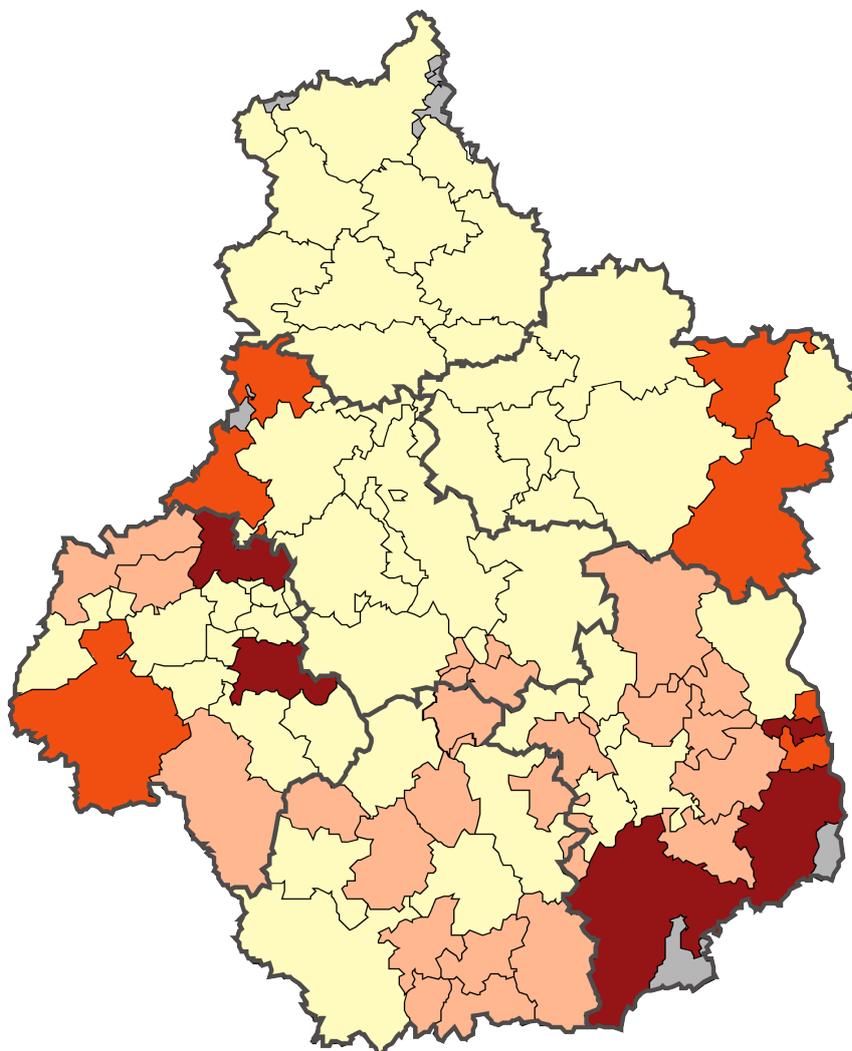
➤ La **TEOM** est le **mode de financement le plus souvent adopté** par les collectivités de la région Centre. Elle apparaît comme le seul moyen retenu en Eure-et-Loir pour financer le service public d'élimination des déchets ménagers.

Le SICTOM de la région d'Auneau a intégré une part incitative en 2014 afin de mettre en place la TEOMI.

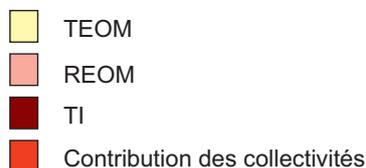
➤ Qu'elles aient opté pour la TEOM ou la REOM, de **plus en plus de collectivités étudient la faisabilité de mise en place d'une tarification incitative**.

➤ En région Centre-Val de Loire, 3 établissements intercommunaux ont un système incitatif (SMIRTOM St-Amandois, communauté du Castelrenaudais et la communauté de Bléré Val-de-Cher). 2 EPCI l'ont mis en place en 2014 (SICTOM d'Auneau et la communauté en Terres vives) et 11 y réfléchissent.

Les modes de financement



Mode de financement du SPED en 2013



Définitions :

TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

REOM - Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : impôt lié au service rendu par la collectivité. En pratique, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac).

TI - Tarification Incitative : est une contribution au financement du service dont le montant exigé aux usagers est fonction de l'utilisation réelle du service. Elle correspond à l'application du principe pollueur payeur appliqué à l'utilisateur bénéficiaire du service public des déchets.

Les coûts du SPED : la méthode Comptacoût®

Basée sur les règles de la comptabilité analytique, Comptacoût® est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. Cette méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Le nombre de collectivités formées à la Matrice des coûts et ComptaCoût® croît chaque année. Depuis 2005, 1 058 collectivités couvrant 69% de la population française ont suivi une formation de l'ADEME pour la connaissance des coûts de gestion des déchets.

La matrice et l'analyse des coûts présentent un réel intérêt pour les collectivités. Les résultats issus de l'exploitation des matrices alimentent de plus en plus les travaux et réflexions de divers acteurs (ministères, collectivités, observatoires, éco-organismes...).

➤ **35 collectivités** sont formées à la méthode **ComptaCoût®** fin **2013**.

➤ **74,0 %** de la population régionale est désormais couverte par l'outil Comptacoût®.

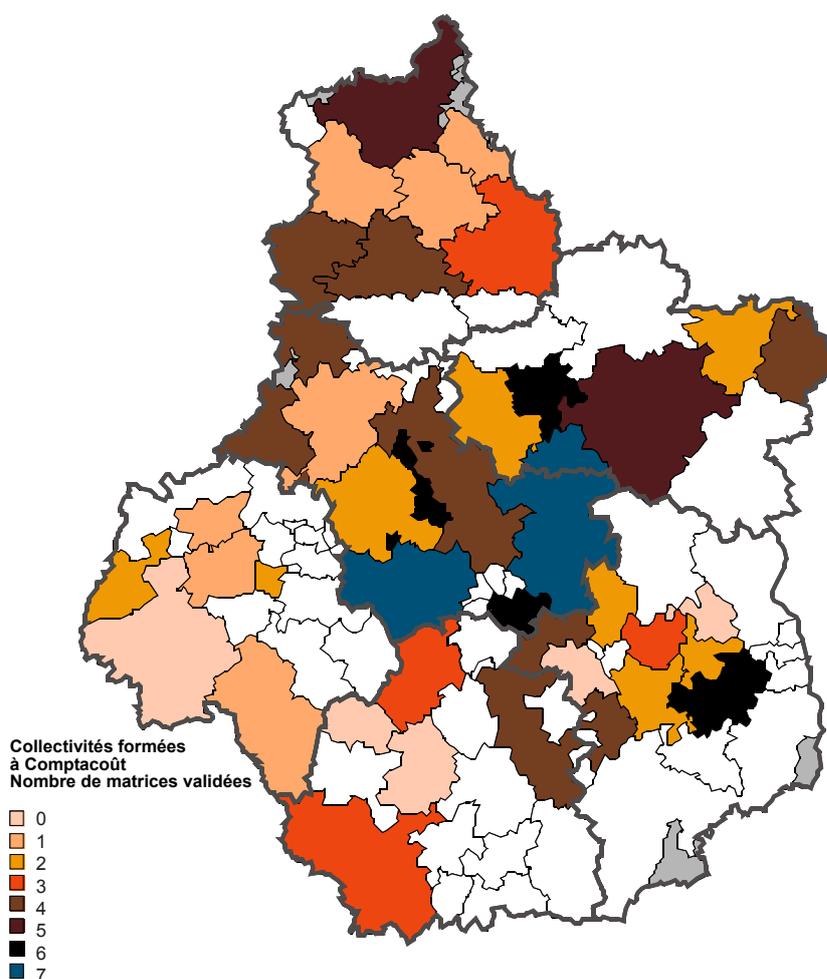
Les données suivantes sont issues des matrices Comptacoût® validées au 1er avril 2015, pour l'année 2013, soit : **17 collectivités** à compétence Collecte et Traitement représentant 917 000 habitants, soit **36 %** (28 % en 2012) de la population de la région Centre-Val de Loire.

Elles ne reflètent donc pas la situation exacte du coût de gestion des déchets des collectivités de la région mais donne une image des collectivités engagées dans la démarche. Les comparaisons des coûts régionaux se font par rapport aux données du **référentiel national 2012 (dernières données nationales disponibles à ce jour)**.

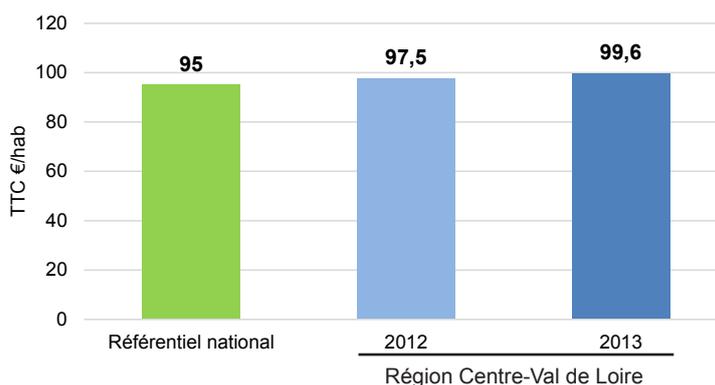
➤ Le coût aidé TTC en €/hab correspond au coût final du service public de gestion des déchets (SPGD) pour un usager, intégrant les charges d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides. Cet indicateur permet de suivre l'évolution du coût du SPGD d'une année sur l'autre.

➤ En **2013**, le coût aidé TTC par habitant en région Centre-Val de Loire s'élève à **99,6 € en moyenne** (+ 2,1 € TTC/hab en 2013).

Les collectivités formées à Comptacoût® en nombre de matrices validées en 2014



Coût aidé TTC par habitant

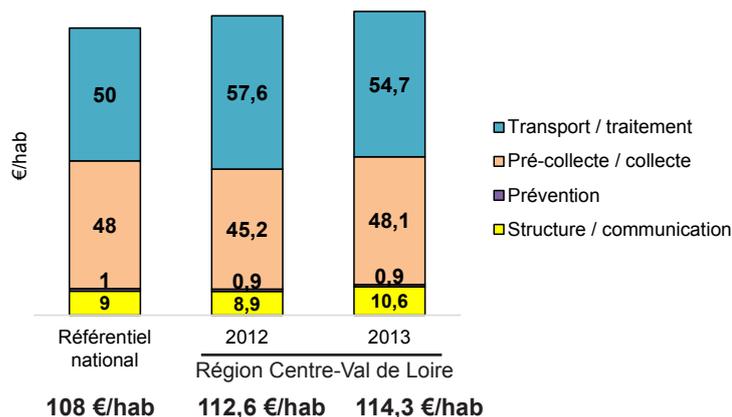


➤ On peut souligner l'intérêt économique des collectes sélectives. Le coût moyen à la tonne apparaît en effet supérieur pour les OMR (244 €), il est de 232 € pour les résidus secs hors verre et de 128 € pour les déchèteries.

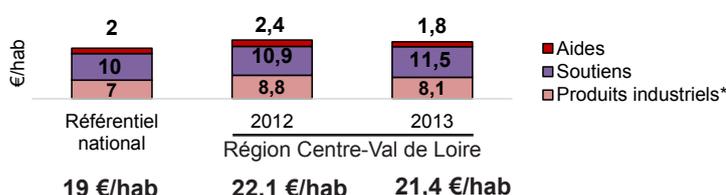
➤ Le coût aidé hors taxe par habitant est plus élevé dans la Région pour la plupart des flux collectés séparativement qu'au niveau national.

➤ Les coûts de transport et de traitement, bien qu'en baisse sensible en 2013, restent sensiblement supérieurs dans la région (4,7 €/habitant de plus que le référentiel national de 2012).

La décomposition des charges

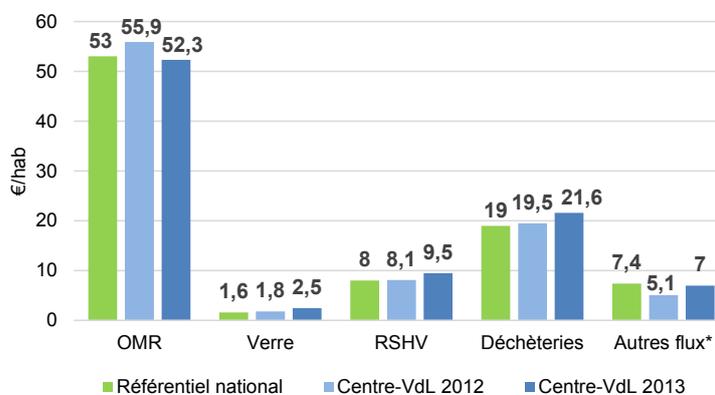


La décomposition des produits



* Produits industriels = vente de matériaux + vente de bacs/composteurs + locations diverses

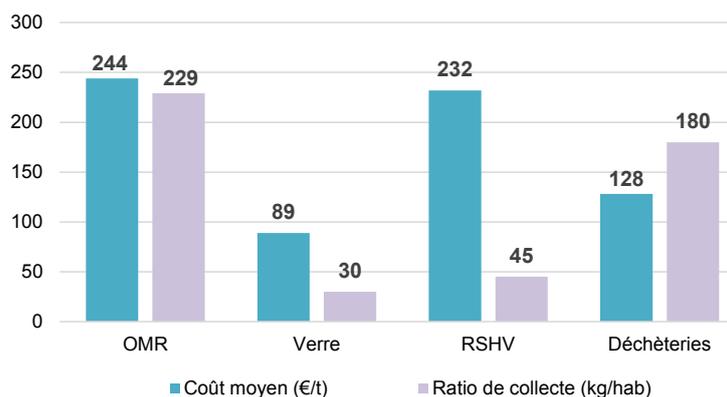
Coût aidé HT/hab par flux de déchets



* Autres flux = déchets verts, encombrants, professionnels, passif,...

RSHV : Résidus Secs Hors Verre

Coûts moyen en € TTC par tonne et ratios de collecte en région Centre-Val de Loire en 2013



Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	ITOM : Installation de Traitement des Ordures ménagères
AV : apport volontaire	JRM : Journaux, Revues, Magazines
DAE : Déchets des Activités Economiques	MODECOM : Méthode de Caractérisation des Ordures Ménagères
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
DDM : Déchets Dangereux des Ménages	OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
DEEE ou D3E : Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques	PAP : porte à porte
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés	REOM : Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères
DV : Déchets verts	REOMI : Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative
ELA : Emballages Liquides Alimentaires	REP : Responsabilité Elargie du Producteur
EMR : Emballages Ménagers Recyclables	RSHV : Résidus Secs Hors Verre
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères	SINOE : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	SPED : Service Public d'Elimination des Déchets
ISDD (ex CSDU 1) : Installation de Stockage de Déchets Dangereux	TEOM : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères
ISDI (ex CSDU 3) : Installation de Stockage de Déchets Inertes	TEOMI : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative
ISDND (ex CSDU 2) : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	TI : Tarification Incitative
	UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Définitions

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets produits par les ménages hors collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise et est souvent collectée en mélange. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions.

Ils comprennent :

- les Ordures Ménagères Résiduelles collectées en mélange,
- les matériaux secs collectés sélectivement,
- la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères collectée sélectivement.

Les déchets ménagers et assimilés sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages et de l'activité économique collectés dans les mêmes conditions.

Ils comprennent :

- les Ordures Ménagères et Assimilées,
- la collecte en déchèteries,
- la collecte d'encombrants,
- les collectes de déchets verts.

Recyclables secs : terminologie utilisée pour désigner la collecte Sélective (collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique).

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org



L'ADEME remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

